

Sonder la réaction pénale de l'UE face à la guerre en Ukraine



La guerre en Ukraine amène l'Union européenne à prendre des mesures innovantes contre les crimes internationaux, et cela dans des temps d'adoption inhabituellement courts. Dans ce nouveau Projet de recherche intitulé « L'Union européenne et la lutte contre l'impunité des crimes internationaux graves », Chloé Brière va s'atteler à répertorier ces mesures et chercher à établir si, à cette occasion, l'UE devient un acteur plus engagé en faveur de la justice pénale internationale.

En deux mots, Chloé Brière c'est le droit et l'Union européenne. Elle a passé tout son cursus universitaire à naviguer sur ces deux océans, surtout là où ils se rejoignent. Aujourd'hui, après avoir été Chargée de recherches FNRS, elle est professeure de droit européen à l'ULB et elle embarque dans un Projet de recherche pour examiner l'action de l'Union européenne (UE) en matière de lutte contre l'impunité des crimes internationaux graves. Cette envie lui vient d'éléments aperçus au cours de ses recherches précédentes mais qu'elle n'avait pu explorer en détail : les façons dont l'Union s'implique dans la lutte contre les crimes internationaux (c'est-à-dire les grands crimes qui entrent dans la juridiction de la Cour pénale internationale : crimes contre l'humanité, génocides, crimes de guerre et crimes d'agression). Cet intérêt est nourri depuis février 2022 par la façon dont l'UE met en place toute une série de mesures innovantes et tente concrètement de contribuer à ce que les crimes

internationaux qui seraient commis en Ukraine ne restent pas impunis et n'échappent pas à une poursuite pénale appropriée.

Les buts

Le Projet de recherche de Chloé Brière poursuit deux buts principaux :

- suivre les évolutions politiques et juridiques en dressant une cartographie des initiatives que l'UE met en œuvre en matière de lutte contre l'impunité des crimes internationaux qui seraient commis en Ukraine. D'une part, celles-ci répondent à des choix complexes, sont très nombreuses et multiformes ; d'autre part, les temps de négociations et d'adoption de ces nouveaux instruments sont tout à fait inhabituels – de l'ordre de quelques mois, voire semaines – sur fond de consensus entre les États membres ainsi qu'entre le Parlement et le Conseil ;



L'enjeu est de parvenir à suivre les développements sans rien manquer de fondamental, mais sans scruter EUR-Lex tous les jours non plus. Une vraie réflexion méthodologique est donc nécessaire afin de bien cibler les données indispensables et définir des critères précis de sélection.

- et identifier s'il y a un saut qualitatif ou non, discerner s'il y a continuité dans les mesures prises, ou bien si l'UE va plus loin que par le passé en adoptant des mesures particulièrement innovantes, mais aussi étudier si ces mesures exceptionnelles, prises dans des circonstances exceptionnelles, sont compatibles avec le cadre juridique des traités européens. Il s'agit donc de mener une analyse critique de ces mesures.

Pour donner une idée de l'ampleur de ces évolutions, on peut citer la modification du mandat d'Eurojust. L'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale est passée d'un rôle plutôt passif de soutien et de coordination des enquêtes à un rôle actif en étant dorénavant chargée de préserver tous les éléments de preuves collectés dans une base de données sécurisée. Cette préservation, qui est une gageure dans les contextes de conflits, est cruciale pour de futures poursuites judiciaires.

Autre révélateur de ce mouvement de fond, ce sont les sanctions dont l'application s'élargit au fur et à mesure (y compris à des personnes soupçonnées d'avoir pris part à la commission de crimes internationaux) et pour lesquelles l'UE négocie un texte criminalisant l'évitement ou le contournement des sanctions, ce qui est tout à fait innovant.

La méthode

C'est donc à un sujet mouvant, toujours à actualiser, auquel s'attèle Chloé Brière. « L'exercice de cartographie ne va jamais s'arrêter. Et l'enjeu est de parvenir à suivre les développements sans rien manquer de fondamental, mais sans scruter EUR-Lex tous les jours non plus. Une vraie réflexion méthodologique est donc nécessaire afin de bien cibler les données indispensables et définir des critères précis de sélection. Même chose pour les commentaires sur ces mesures. Il va falloir faire le tri dans tout ce qui est dit, développé sur ces questions. Il y a déjà une littérature académique sur ces sujets et la production va continuer d'être abondante, d'autant que des ONG et des think tanks livrent aussi des analyses », explique la chercheuse de l'ULB.

Ses travaux vont donc se baser sur une recherche documentaire en trouvant le moyen de trier et de classer les mesures prises par l'UE. « Nous allons probablement créer une base de données pour classer, identifier, filtrer. Nous allons aussi prendre en compte des éléments plus politiques comme des discours, des prises de position du Parlement, etc., pour cerner quelles sont les positions qui sont prises. Ce travail sera complété par des entretiens – plutôt informels car il s'agit de sujets sensibles – d'experts qui travaillent sur ces questions pour voir quelle est leur appréciation des mesures prises par


l'UE », précise Chloé Brière. Prendre connaissance de certaines informations ne sera pas aisé car, pour des questions de sécurité, l'accès à certaines données est restreint. Ainsi pour en faire une analyse scientifiquement fiable et pertinente, la chercheuse va devoir tenter d'y accéder, ce qui signifie faire des demandes d'autorisations et identifier des personnes ressources.

Les points d'attention

Dans ce vaste programme, des bornes sont déjà bien établies. Il est ainsi clair que le projet ne se penchera pas sur le crime d'agression de l'Ukraine commis par la Russie. « L'Ukraine n'ayant pas accepté la juridiction de la CPI pour ce crime, il y a des discussions sur la mise en place d'un tribunal spécial. Et cela est beaucoup plus lié à des considérations de droit international public. Cela s'éloigne du cœur de notre projet », situe Chloé Brière. Autre balise qui définit en profondeur l'axe de cette recherche, c'est la vigilance qui va être accordée à l'analyse critique des mesures prises par l'UE. S'engage-t-elle plus fortement dans ses mesures en Ukraine qu'ailleurs ? Le reproche du « deux poids, deux mesures » est publiquement exprimé. Les recherches de Chloé Brière prendront soin d'examiner si ce reproche est juste ou pas, ou encore si des éléments permettent de relativiser cette considération. On sait que l'Ukraine n'est pas un pays tiers comme les autres et que c'est un pays qui a toujours bénéficié d'un traitement particulier de la part de l'UE car il est frontalier. Il y avait déjà, avant le conflit, une coopération assez étroite en matière économique, mais aussi pénale, avec une série de mesures contre la criminalité organisée. Sur un sujet aussi polarisant, la nuance requiert des assises solides. C'est là tout le sel de la recherche fondamentale.

 **Madeleine Cense**



 **Chloé Brière**, Professeure de droit européen et Directrice du Centre de Droit européen, ULB